

Eul
**CERTIFIÉ CONFORME
 A L'ORIGINAL**

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE
 Société anonyme au capital de 28 764 000 Euros
 Siège social : 43, rue du Colonel Pierre Avia
 75015 PARIS
 379 455 231 RCS PARIS

9602340.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JANVIER 2002**

L'an deux mille deux, et le 18 janvier, à 14 h 30, le conseil d'administration s'est réuni,
 au 65 rue de Bercy à PARIS (75012), sur convocation de son président.

N° dépôt

Sont présents ou représentés :

Monsieur Robert ZOLADE

28 AOÛT 2002

59087

Président

Monsieur Francis MARKUS

Administrateur

ELIANCE SAS

Administrateur

représentée par Monsieur Vincent POTONNIER

Est absent excusé :

Monsieur Gilles COJAN

Administrateur

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Christian MEULEMANS, Représentant du Comité d'Entreprise,
 régulièrement convoqué

- Monsieur M'Hamed CHAFIA, Représentant du Comité d'Entreprise, régulièrement
 convoqué

- Madame Françoise IKEN, Représentant du Comité d'Entreprise, régulièrement
 convoquée

- Madame Elisabeth GRANGEAS qui est désignée en qualité de Secrétaire de la
 séance

- le Cabinet JANNY MARQUE , représentée par Monsieur Jean COUTANCIER, Commissaire aux Comptes Titulaire régulièrement convoqué
- la société BEFEC PRICE WATERHOUSE, représentée par Monsieur Paul ONILLON, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoqué
- Messieurs Bertrand LOZE et Loïc ROBERT

En l'absence du Président du Conseil d'Administration, la séance est présidée par Monsieur Francis MARKUS qui constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

-
- Changement de Représentant Permanent d'un Administrateur,
 - Démission du Président du Conseil d'Administration,
 - Cooptation d'un Administrateur,
 - Nomination d'un nouveau Président,
 - Charte des mandataires sociaux du groupe ELIOR,
 - Démission d'un Administrateur et cooptation d'un nouvel Administrateur,
 - Proposition de nomination de deux Administrateurs supplémentaires,
 - Proposition de nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
-

CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration est informé que la société ELIANCE est représentée depuis le 7 janvier 2002 par Monsieur Vincent POTONNIER en remplacement de Monsieur Jacques ROUX.

Le Conseil d'Administration en prend acte.

DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est informé de la démission immédiate de Monsieur Robert ZOLADE de ses fonctions de Président et d'Administrateur de la société.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président de séance propose de coopter, pour le remplacer, Monsieur Jacques ROUX demeurant 8 rue Desaix à PARIS (75015), pour la durée restant à courir du

mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, coopte Monsieur Jacques ROUX en qualité d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Monsieur Jacques ROUX accepte cette fonction et indique qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice dudit mandat.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Il est préalablement exposé que la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (loi NRE) a modifié les dispositions légales concernant le fonctionnement des organes dirigeants des sociétés anonymes : la loi instaure une dissociation non impérative des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le rôle du président du Conseil d'Administration, consiste à représenter le conseil d'administration, à organiser et diriger les travaux de celui-ci et à veiller au bon fonctionnement des organes de la société.

La direction générale et la représentation de la société sont transférées au directeur général.

Le président peut toutefois assumer la direction générale de la société, en qualité de directeur général, si le conseil d'administration a choisi le cumul de ces deux fonctions.

Conformément à la loi NRE, les statuts de la société doivent être modifiés à l'effet de prévoir l'option entre l'un ou l'autre de ces modes de direction de la société.

Un décret en Conseil d'Etat définira les modalités d'information des actionnaires et des tiers du choix du conseil d'administration entre les deux possibilités d'exercice de la direction générale de la société, soit l'exercice de la Direction Générale par le Président en sus de ses fonctions, soit l'exercice de la Direction Générale par un directeur général.

En conséquence, une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire décidera de la modification des statuts à l'effet de tenir compte de ces dispositions légales.

Dans cette attente, et à titre transitoire il est prévu que le président du conseil d'administration en exercice, cumule les fonctions de président et de directeur général tant que l'assemblée générale ne s'est pas prononcée, étant précisé que le directeur général, s'il en existe, a le nouveau titre de directeur général délégué.

Ceci étant exposé, le Conseil d'Administration, après délibération, décide de

nommer, à l'unanimité, Monsieur Jacques ROUX pour exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société H.R.C. pour la durée de son mandat d'Administrateur en remplacement de Monsieur Robert ZOLADE.

Conformément aux dispositions de l'article 106 de la loi NRE du 15 mai 2001 ayant inséré au Code de Commerce un article 225-51-1, le Conseil d'Administration, après délibération, décide à l'unanimité que Monsieur Jacques ROUX, exercera cette fonction cumulativement avec celle de directeur général de la société.

En cette qualité, Monsieur Jacques ROUX représentera le conseil d'administration, organisera et dirigera les travaux de celui-ci et veillera au bon fonctionnement des organes de la société. Il exercera également la direction générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Jacques ROUX disposera des pouvoirs légaux qui lui permettront d'agir en toutes circonstances au nom de H.R.C.

Monsieur Jacques ROUX ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ces fonctions mais aura droit au remboursement, sur justificatif, de ses frais de représentation et de déplacement.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Jacques ROUX déclare accepter ces fonctions et précise qu'il n'est frappé d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'accès ou l'exercice.

CHARTRE DES MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE ELIOR

Le Président du Conseil d'Administration inscrira son action en conformité avec les règles définies dans la charte des Mandataires Sociaux ELIOR, qui précise les responsabilités particulières des mandataires sociaux, garants de l'exécution par les filiales de leurs engagements pris à l'égard du groupe et de ses partenaires, actionnaires et établissements financiers créanciers.

Monsieur Jacques ROUX veillera à la bonne application des chartes et conventions de services intragroupe.

Il est précisé que dans l'exercice de ses responsabilités à la tête de la Société, Monsieur Jacques ROUX devra tenir compte de l'appartenance de la société H.R.C. à la Branche ELIANCE et au Groupe ELIOR.

Monsieur Jacques ROUX agira dans le cadre stratégique défini par le Groupe, notamment en matière de :

- politique budgétaire et financière, étant rappelé le caractère global des engagements financiers du groupe et la nécessaire maîtrise des investissements,
- politique de communication,
- politique sociale.

Il disposera du recours des services experts centraux mis en place au niveau du Groupe ELIOR ou de la Branche ELIANCE.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, Monsieur Jacques ROUX disposera des pouvoirs les plus étendus pour engager la Société et la représenter auprès des tiers en pleine autonomie et initiative.

Le Président du Conseil d'Administration ayant pris connaissance de la Charte des Mandataires Sociaux ELIOR, ainsi que des engagements pris par la Société à l'égard du Groupe ELIOR dont elle est membre, déclare en avoir parfaite connaissance.

Il déclare connaître des diverses conventions conclues permettant à la Société de bénéficier des prestations des services centraux du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

- d'assistance générale,
et de
- prestations de services "siège".

Monsieur Jacques ROUX déclare avoir parfaite connaissance des engagements de la Société à l'égard des actionnaires et des partenaires financiers du Groupe.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration est informé que Monsieur Gilles COJAN a fait part de sa démission à l'issue du présent Conseil.

Monsieur Jacques ROUX, nouveau Président, propose de coopter, pour le remplacer la société POMME DE PAIN, SA au capital de 634 380 euros dont le siège social est au 9 à 35 avenue Pierre de Coubertin à PARIS (75013) immatriculée sous le numéro 582 150 041 RCS PARIS, représentée par Monsieur Jean-François CAMARTY pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité coopte la société POMME DE PAIN représentée par Monsieur Jean-François CAMARTY en qualité d'Administrateur

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

PROPOSITION DE NOMINATION DE DEUX ADMINISTRATEURS SUPPLEMENTAIRES

Pour l'assister dans la gestion de la société, Monsieur Jacques ROUX indique qu'il conviendrait de proposer à l'Assemblée la nomination de deux Administrateurs supplémentaires.

Le Conseil d'Administration, propose donc, après délibération, à l'Assemblée Générale la nomination de :

- BERCY SERVICES VI - "BS VI", SARL au capital de 202 500 euros dont le siège social est au 61-69 rue de Bercy à PARIS (75012) immatriculée sous le numéro 302 178 629 RCS PARIS, représentée par Bertrand LOZE

- Elior Gestion, SNC au capital de 5 600 euros dont le siège social est au 61-69 rue de Bercy à PARIS (75012) immatriculée sous le numéro 384 548 525 RCS PARIS représentée par Loïc ROBERT

en qualité d'Administrateurs pour une durée de six années.

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

Monsieur Francis MARKUS fait ensuite part de sa démission à l'issue de la prochaine Assemblée Générale de la société.

Monsieur Jacques ROUX propose donc de nommer, pour le remplacer, la SOCIETE DE RESTAURATION D'AEROPORT, CONGRES TOURISME ET AFFAIRES - "ACTAIR", SA au capital de 80 000 euros dont le siège social est situé sur l'Aéroport International de Nice Côte d'Azur, 1 digue des Français à NICE (06000) immatriculée sous le numéro 958 804 494 RCS NICE, représentée par Monsieur Pierre BRUGERE.

Après délibération, le Conseil d'Administration, décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale la nomination de la société ACTAIR représentée par Monsieur Pierre BRUGERE en qualité d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Francis MARKUS.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

Le président
Jacques ROUX

Un administrateur
Francis MARKUS